

Amnésie rétro-active¹

Selon H. Bernheim, « l'amnésie peut être *rétro-active* ou rétrograde, c'est-à-dire quelle comprend non seulement les faits du sommeil ou de l'état de suggestion, mais encore les faits antérieurs qui ont eu lieu avant cet état pendant un laps de temps variable. (...) Les souvenirs d'une partie de la vie normale sont abolis en même temps que ceux du sommeil. Certains croient sortir spontanément d'un sommeil naturel prolongé (...). On sait que dans la vie ordinaire, cette même amnésie rétro-active peut se manifester à la suite de grandes perturbations psychiques. On voit des malades, à la suite d'une longue fièvre typhoïde, pendant la convalescence, n'ayant plus le souvenir non seulement des faits qui se sont passés pendant leur période de délire ou de stupeur, mais encore de ceux qui se sont passés pendant la première période alors que le cerveau n'était pas pris, que l'intelligence était parfaite et normale. La mémoire n'est cependant pas lésée d'une façon générale ; les souvenirs plus anciens sont présents »².

Pour illustrer ses observations théoriques, l'auteur nous donne quelques exemples qui permettent aussi d'éclairer certains de nos questionnements sur le phénomène des violences collectives :

« On voit des criminels impulsifs qui ne se rappellent pas avoir perpétré le crime. Toute modification considérable passagère d'état de conscience peut donc déterminer de l'amnésie qui est parfois rétrograde.

D'autrefois l'amnésie est incomplète ; le sujet a un souvenir vague, confus ; il n'avait pas le même état de conscience ; ce n'était pas lui, c'était un autre. Tel qui a commis un acte répréhensible dans l'ivresse, et qui se rappelle imparfaitement quelque chose, croit de bonne foi que ce n'est pas lui. Ainsi s'explique l'attitude singulière et naïve de certains criminels, après le crime »³.

Le cas du Rwanda qui nous sert de terrain clinique d'observation illustre parfaitement la théorie de H. Bernheim ci-dessus présentée sur l'amnésie rétro-active :

En plus de certains cas individuels que j'ai pu observer, j'ai regardé aussi avec attention différents enregistrements vidéos sur les tribunaux « Gacaca » au Rwanda : l'objectif de ces tribunaux traditionnels était celui de juger un plus grand nombre de génocidaires présumés, essentiellement les « petits exécutants ».

Ce qui est frappant, au cours de ces procès de proximité au Rwanda, c'est que personne n'avoue avoir commis les crimes qui lui sont reprochés par les rescapés du génocide de 1994. Évidemment, tant que leur culpabilité n'est pas officiellement prouvée, ils sont et resteront « présumés innocents ». Cependant, il y a dans ces procès un autre phénomène beaucoup plus étonnant, voire même inquiétant :

D'après les quelques séances d'enregistrements vidéos que j'ai pu visionner, même les voisins des prévenus affirment, dans la majeure partie des cas, n'avoir « rien vu » et n'avoir « rien entendu » à propos des accusations formulées par les rescapés du génocide !

Or, sur les mêmes collines où ont lieu ces procès traditionnels, il n'est pas rare d'y découvrir des « charniers » dans lesquels se trouvent les corps des victimes du génocide ! Ainsi, notre question est la suivante : serions-nous en face d'une « amnésie rétro-active » uniquement ? Ou bien, aurions-nous plutôt affaire à un éventuel « oubli commandé » chez certaines personnes ?

De mon point de vue, « amnésie rétro-active » et « oubli commandé » vont ensemble. Certes, chez certains bourreaux et chez certains témoins supposés, il peut y avoir une réelle « amnésie rétro-active » de nature pathologique. Chez d'autres en revanche, « l'oubli commandé » est de nature à révéler une certaine complicité et/ou une volonté assumée de nier la vérité à tout prix.

Néanmoins, chez ceux qui nient les faits par « amnésie rétro-active » comme ceux qui cachent volontairement la vérité, les deux comportements se caractériseraient par un même symptôme pathologique : le « déni » de l'évidence des faits. Car, dans le cas précis du Rwanda, les corps des victimes sont là pour confondre quiconque affirme « ne pas savoir » ! En effet, sur les collines du Rwanda, on peut ignorer qui est l'auteur de tel ou tel acte génocidaire. Cependant, on ne peut pas ignorer que son voisin a été massacré, que telle famille a été exterminée ! Une telle « ignorance » totale est de nature pathologique.

¹ Cf. SEBUNUMA D., *Essai sur l'autosuggestion*, Paris, Umusoza, 2014.

² BERNHEIM H., (1911), *De la suggestion*, Paris, L'Harmattan, 2007, pp. 93 - 94.

³ *Ibid.*, pp. 94 - 95.

« Amnésie rétro-active » ou « obéissance rétro-active » ?

Là où les criminels répondent par « amnésie rétro-active » selon H. Bernheim, certains patients eux répondent par « obéissance rétro-active » selon S. Ferenczi⁴. Autrement dit, à partir de l'observation théorique et clinique de S. Ferenczi qui suit, notre hypothèse est que la prétendue « amnésie rétro-active » serait en réalité un symptôme, une « obéissance rétro-active » à un ordre inconscient qui commande de « se taire » :

Chez le patient présenté par S. Ferenczi pour illustrer sa théorie, les « crises actuelles [au moment où S. Ferenczi écrit] commencent par une voix intérieure qui lui donne l'ordre de se lever. Ce cri est celui de son père autrefois. Le patient continue donc d'obéir aux ordres de son père, comme à l'époque de son enfance, puis à ceux de son patron d'apprentissage. Il s'agit là, selon les termes de Freud, de « **l'obéissance rétroactive** » qui caractérise les névroses ».

En fait, la rétroactivité des névroses a des points communs avec l'obéissance dans l'hypnose selon S. Freud. Dans les deux cas, le sujet ne peut pas expliquer les mobiles de ses actes. Car, dans la névrose, on obéit à un ordre depuis longtemps oublié et dans l'hypnose, on obéit à une « inspiration » relevant d'un complexe parental dont on n'a plus le souvenir conscient.

S. Ferenczi souligne qu'il n'est pas si évident que les enfants obéissent volontiers à leur parents. D'ailleurs, les exigences des parents devraient être perçues par les enfants comme des contraintes extérieures, donc source de déplaisir. C'est le cas dans les premières années, lorsque « l'enfant ne connaît que des satisfactions auto-érotiques ». Mais après, nous dit S. Ferenczi, l'amour objectal change la situation. Les objets de l'amour sont introjectés - les parents - et l'enfant s'identifie à eux de telle manière que **obéir aux parents revient à obéir à soi-même**.

Néanmoins, cette obéissance varie selon les individus. Puis, lorsque les exigences des parents dépassent les limites de l'obéissance des enfants, lorsque la contrainte n'est plus accompagnée de la douceur et de l'amour, l'enfant « retire prématurément sa libido aux parents ». D'où la possibilité des perturbations dans son développement psychique.⁵

Lorsque tout se passe bien, dit S. Ferenczi, la surestimation des parents et l'obéissance aveugle « disparaissent à l'adolescence (...) ». Mais, le besoin de soumission demeure ». Ce n'est plus au père que l'enfant obéit, mais plutôt aux professeurs et d'autres personnages importants. Ainsi, le **loyalisme** envers les autorités est également un transfert !

Observations complémentaires

1. De la « suggestion à longue échéance » à l'« autosuggestion »

H. Bernheim nous présente, du point de vue dynamique, comment le sujet passe de la « suggestion » à l'« autosuggestion » :

« Comment interpréter ces phénomènes de suggestion à longue échéance ? Pendant des jours et des semaines, le sujet ne semble avoir aucun souvenir de la suggestion faite, il continue sa vie ordinaire comme si de rien n'était ; et le jour et l'heure venus, le souvenir renaît brusquement, comme une idée spontanée.

Les auteurs n'ont pu s'expliquer ce phénomène en apparence merveilleux, et qui semble revendiquer pour l'hypnose un caractère mystérieux »⁶.

Par sa découverte ci-dessus citée, H. Bernheim éclaire encore plus nos recherches sur les violences collectives :

En effet, l'on a tendance à considérer que les violences collectives surgissent spontanément ! Erreur ! Dirais-je. Comme le démontre l'auteur, ce sont des faits historiques et des discours idéologiques - une « suggestion à longue échéance » - qui constituent l'étiologie des violences collectives. Sur ce point, le cas du Rwanda illustre parfaitement notre hypothèse.

Par conséquent, ceux qui recherchent partout des « preuves » de planification des massacres et des crimes génocidaires ont raison ; mais, il existe aussi le risque d'une déception en fin de compte ! Mis à

4 FERENCZI S., (1909), texte « Transfert et introjection », in *Psychanalyse I, Œuvres complètes 1908 - 1912*, Paris, Payot, 1968, pp. 107 - 125.

5 S. Ferenczi cite le cas relevé par MAREJKOVSKY (poète), dans son livre *Pierre le Grand et Alexis* pour illustrer cette observation, *ibid.*

6 BERNHEIM H., (1911), *De la suggestion*, op. cit., p. 100.

part la haute sphère politique au Rwanda - dont la responsabilité découle directement de leur fonction officielle respective -, les « petits exécutants », lors du génocide au Rwanda de 1994, auraient plutôt agi sous l'influence d'une « suggestion à longue échéance » conformément à la théorie de H. Bernheim. Dans cette perspective, ayant été « bercés » par des discours idéologiques ethnocentriques depuis l'époque coloniale, il a suffi d'une étincelle pour embraser tout le pays !

Autrement dit, à partir d'une « suggestion à longue échéance », le sujet passe à l'acte par « autosuggestion ». D'où l'illusion du caractère spontané des actes : en réalité, la suggestion proprement dite est antérieure au passage à l'acte en question.

Voici un exemple à l'appui, à partir du cas du Rwanda :

L'on se souviendra du discours historique du feu président rwandais J. Habyarimana à Ruhengeri, discours que nous avons déjà cité :

« Les accords d'Arusha sont un chiffon de papier, ce n'est pas la paix. (...) Ce que nous lui (au ministre Ngulinzira) demandons : il ne doit pas truquer certaines choses et dire qu'en ramenant un chiffon de papier, il ramène la paix »⁷.

Après l'attentat du 06 avril 1994, dès que les Rwandais ont appris la mort de J. Habyarimana, ils se sont souvenus de ce discours qui revient régulièrement dans les récits des patients. Ainsi, pour certains Rwandais, J. Habyarimana aurait prédit le « complot » dont il a été victime !

Du point de vue historique, le constat est que la communauté internationale a adopté une attitude qui aura renforcé la « thèse du complot » : après l'attentat du 06 avril 1994, personne n'a plus entendu parler des fameux « Accords d'Arusha » ! Cela alors que le Gouvernement Intérimaire des Hutu suppliait toutes les parties afin de mettre en application les mêmes « Accords du désaccord ».

Pour aller plus loin dans la réflexion, rappelons que S. Ferenczi a aussi abordé la question de la « suggestion » à échéance dans son célèbre texte *Transfert et introjection* qui nous sert de référence.

2. « La suggestion à échéance » selon S. Ferenczi⁸

A partir d'un cas clinique, Ferenczi est étonné de constater le fait que ce patient était heureux de prendre sa retraite si jeune. Or, l'analyse a révélé qu'il est tombé malade pour la première fois après dix ans de carrière. Le patient avait accepté ce travail contre son désir. Il avait seulement cédé aux insistances de son père. En effet, ce jeune homme était plutôt intéressé par l'art. Ainsi, avec le prétexte de la maladie, il voulait quitter ce travail qu'il n'aimait pas et faire valoir ses droits. Mais son habitude de simuler la maladie, nous dit S. Ferenczi, remontait de son enfance. Par ce biais, il obtenait plus de tendresse de la part de sa mère et son père, qui était sévère, devenait un peu plus indulgent envers son fils. Par la même méthode, après dix ans de travail sans se plaindre, le mécanisme d'enfance s'est réveillé et a déclenché la névrose pour justifier la retraite.

Il s'agit là d'un délai, d'une échéance qui est le facteur déclencheur ou **la névrose par autosuggestion**.

⁷ Discours de J. Habyarimana du 15 novembre 1992 à Ruhengeri, cité par J. Bertrand in *Rwanda Le piège de l'histoire*, op. cit., p. 198 (note de bas de page).

⁸ FERENCZI S., (1909), texte « Transfert et introjection », in *Psychanalyse I, Œuvres complètes 1908 - 1912*, op. cit., *ibid*.